

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/06/2026

Référence
2026-41

Objet de la délibération
Fixation du tarif chauffage / climatisation pour la salle du Tilleul

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	14

Date de la convocation
23/06/2026

Date d'affichage
23/06/2026

L'an 2026, le 29 juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Soleymieux s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/06/2026.

Présents : RONZIER Julien, BOUTTE Thérèse, FAURE Sophie, OLLIER Séverine, PERRIN Sophie, PHALIPPON Sandrine, POMMIER Régine, POYET Manon, BAISSAT Serge, DUMAS Jean-Marc, LANDON Loïc, MEFTAH Pascal, QUATRESOUS Christian

Absent(s) ayant donné procuration : SOUBEYRAND Daniel à DUMAS Jean-Marc

A été nommé(e) secrétaire : BOUTTE Thérèse

Objet de la délibération : Fixation du tarif chauffage / climatisation pour la salle du Tilleul

Monsieur le Maire rappelle que la salle du Tilleul est mise en location **payante**, tant aux habitants de la commune qu'aux personnes extérieures.

Afin de prendre en compte les coûts de fonctionnement liés à l'utilisation des équipements de chauffage et de climatisation, il est proposé de mettre en place une tarification spécifique, **distincte du tarif de location de la**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20260629-2026-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026
Publication : 03/07/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en
préfecture du
LOIRE.

salle.

Il est précisé que le locataire aura la possibilité de choisir, lors de la réservation, l'utilisation soit du chauffage, soit de la climatisation, selon la saison et ses besoins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** d'instaurer une tarification pour l'utilisation du chauffage ou de la climatisation de la salle du Tilleul comme suit :
 - 15 € pour une journée,
 - 30 € pour deux jours consécutifs ;
- **PRÉCISE** que ce tarif s'applique à toute location de la salle du Tilleul, que les usagers soient habitants de la commune ou extérieurs ;
- **DIT** que le choix entre chauffage et climatisation sera effectué par le locataire lors de la réservation et pour toute la durée de la location ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à appliquer cette tarification et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 30/06/2026

Le Maire
Julien RONZIER



Secrétaire de séance
Mme BOUTTE Thérèse

Publicité des actes de la commune par voie électronique le

24 JUIL. 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20260629-2026-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026
Publication : 03/07/2026